

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 03/09/2024
DECISION N° 20240903_B_101

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON,
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET Christine BONNEFOY,
Martine GINET

Était excusé : Emmanuel SALGADO

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Administration Générale :

**Objet : Contrat d'apprentissage à passer avec la société NACARAT FORMATIONS
dans le cadre d'une formation CAP AEPE en faveur de Madame CABANNE Caroline**

Le Bureau,

N° 20240903_B_101

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Valide le contrat d'apprentissage avec la société NACARAT FORMATIONS
dans le cadre d'une formation CAP AEPE en faveur de Madame Caroline
CABANNE qui bénéficie d'une reconnaissance RQTH (crèche Les Matrus).
 - o Du 04/09/2024 au 31/08/2025
 - o Rémunération : 100 % du SMIC
 - o Frais de formation : 5 250 €, pris en charge par la CCLS
 - o Remboursement FIPH (en lien avec la reconnaissance FIPH) :
 - Frais de formation en intégralité
 - Indemnité / salaire : 80% du cout chargé
 - Indemnisation des heures de tutorat

- Autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat d'apprentissage.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 03 septembre 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240903-20240903_B_101-AU
Reçu le 13/09/2024